



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Nouvelle inscription

Date de publication: SHAB - 20.03.2019

Numéro de publication: HR01-1004592275

Canton: VD

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Nouvelles entrées Fleximmo Invest ESY SA, Nyon

Fleximmo Invest ESY SARue de la Porcelaine 13
1260 Nyon

Forme juridique: Société anonyme

IDE: CHE185022068

Siège: Nyon

Objectif

la société aura pour but toutes opérations immobilières, ceci à l'exception des opérations prohibées par la Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) (pour but complet cf. statuts).

Registre journalier no 5146 du 15.03.2019

Registre responsable: Registre du commerce du Canton de Vaud

Révision:

Renonciation à la révision

Fleximmo Invest ESY SA, à Nyon, Rue de la Porcelaine 13, c/o Fleximmo SA, 1260 Nyon, CHE-185.022.068. Nouvelle société anonyme. Statuts: 11 mars 2019. But: la société aura pour but toutes opérations immobilières, ceci à l'exception des opérations prohibées par la Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) (pour but complet cf. statuts). Capital-actions: CHF 100'000, libéré à concurrence de CHF 50'000, divisé en 100'000 actions nominatives de CHF 1, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Administration: Sauzet Olivier, de Hauterive (NE), à Tartegnin, président, Chevalley Michel, de Montreux, à Trélex, tous deux avec signature collective à deux, toutefois pas entre eux, Gutierrez Mosquera Fernando, et Herrera Gargallo Mariano, tous deux d'Espagne, à La Tour-de-Peilz, avec signature collective à deux, toutefois pas entre eux. Selon déclaration du 11 mars 2019, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

L'entité juridique mentionnée a été inscrite au registre du commerce et jouit de la capacité juridique.

Publication selon les art. 9 et 35 ORC.